

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME SABINE BERNASCONI

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
16 Décembre 2016**

OBJET : Partenariat culturel - Aide au développement culturel des communes

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 16 Décembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé, dans le cadre de l'aide au développement culturel des communes 2016 :

- d'attribuer les aides suivantes :
 - 1.770 € à la commune de Coudoux pour la manifestation « Accepter la différence »,
 - 45.000 € à la commune d'Istres pour le festival « Les Jeudis Etoilés »,
 - 13.000 € à la commune d'Istres pour la programmation des « Rues de l'Etang »,
 - 1.500 € à la commune d'Istres pour le festival de bande dessinée « AéroBD »,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention correspondante dont le projet est joint en annexe au rapport à intervenir avec la commune d'Istres.

La dépense totale correspondante, soit 61.270€, sera prélevée sur les crédits mis à disposition au titre de l'exercice 2016 sur le chapitre 65.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée